

Mr le Préfet de Région Occitanie
Mrs les Préfets des départements des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne

Lannemezan, le 26 février 2024,

Les projets en gestation sur les départements 65 et 31, qui sont présentés par les porteurs comme une opportunité à la production d'énergies renouvelables, nous interrogent à plusieurs niveaux :

- Le mitage et l'artificialisation de grandes surfaces agricoles du fait d'installations photovoltaïques au sol, réduit d'autant les surfaces cultivées, mettent en péril la sécurité alimentaire de la population et favorise la spéculation au détriment d'une rémunération digne. De plus, les bénéfices allant à des entreprises dont le but n'est autre que le profit très large et immédiat, est-ce la bonne solution pour produire de l'électricité ?
- Les productions massives d'Hydrogène dit « vert » envisagées sur le plateau de Lannemezan ne présentent-elles pas une menace inacceptable sur la ressource en Eau du bassin des Nestes ? L'Agence de l'eau Adour Garonne annonce 1,2 milliards de M3 de déficit en 2050 !!! Le SAGE et ses scientifiques prévoyant une baisse considérable des niveaux d'eau disponible, on ne peut que s'interroger sur les priorités retenues...
- Quelle gestion va désormais être appliquée à la forêt des Sources du Touch (Fabas -31230), propriété d'un groupe financier international, qui utilise sur de grandes surfaces des méthodes inadaptées aux changements climatiques à venir (plantation massive de résineux qui acidifient le sol, affectent la régénération naturelle et la flore locale et présentent un haut risque d'incendie) ?
- L'usine de cogénération biomasse, couplée à une production de fabrication de pellets, là aussi sur le plateau de Lannemezan, à un moment où la nécessité de conserver des forêts résilientes et en mesure de stocker du carbone, est-elle compatible avec les ressources forestières de la région ?
- D'autre part, encore sur le plateau de Lannemezan, ne serait-il pas vital de préciser les garanties d'innocuité des rejets d'une chaudière consommant des CSR (combustibles solides de récupération) et d'interdire la consommation de biomasse en cas de pénurie de déchets ?
- Le projet Qair, toujours à Lannemezan, ainsi que le projet ECHO à Lacq accentuent encore la pression sur les ressources naturelles dans notre région.

Les projets ci-dessus décrits auront inévitablement un impact négatif pour l'agriculture, la souveraineté alimentaire, les forêts et leurs inestimables bénéfices, la ressource en eau, la circulation routière, l'air que nous respirons et l'économie touristique, richesses de l'Occitanie. L'absence de cohérence de ces projets, la nocivité intrinsèque de certains, ne répondent pas à l'intérêt général de la population de nos territoires et interrogent sur la soutenabilité de tous ces projets.

Devant la difficulté à obtenir des informations précises sur ces projets, nous, collectifs, associations, organisations syndicales et politiques sollicitons des rencontres de réflexions et d'échanges dans les délais les plus courts.

Contacts : touhepasamaforetoc@gmail.com

Adresse Postale : A fondS pour la forêt pyrénéenne Mairie 65130 Fréchendets

Signataires à ce jour : *Touche pas à ma forêt – Pyrénées/ Sauvegarde des terres commingeoises/ PCF No Pasaràn/ Collectif de la forêt des sources du Touch/ Soulèvements de la terre – Comminges/ Soulèvements de la terre – Tarbes/ ATTAC 65/ Coalition Climat 21/ UCL65/ Parti de Gauche 65/ Ligue Droits de l'Homme Tarbes Bagnères/ Les Ecologistes/ Association Nature Comminges/ La Conf65/ Les sentinelles du Cauberon*

Copie à S/Préfet de Bagnères de Bigorre, S/Préfet de St Gaudens, OFB 65 et 31
Conseil Régional Occitanie, SMEAG, SAGE Neste et Rivières de Gascogne, Commissaire de Massif